

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE SEANCE DU : 25 SEPTEMBRE 2023
DELIBERATION N° : 2
RAPPORTEUR : M. BOILEAU

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE LA
METROPOLE DU GRAND NANCY FINANCES ET RESSOURCES**

Vu les articles L. 2121-21 et L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°4 du 10 septembre 2020, le conseil de la Métropole du Grand Nancy a créé 6 commissions métropolitaines spécialisées, chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis avant présentation en séance publique.

Le principe de composition défini par le conseil métropolitain prévoit que les communes puissent proposer, en plus des élus métropolitains, un titulaire et un suppléant par commission spécialisée, avec voix consultative, afin de permettre une représentativité municipale satisfaisante, comme l'autorise l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, par délibération n°2 du 28 septembre 2020, la ville de Ludres a désigné les différents membres de ces commissions métropolitaines, à savoir :

- 1. Mobilités** : Claude LOMBARD (titulaire) et Xavier DUSSAULX (suppléant),
- 2. Attractivité et Partenariats** : Dominique BERNIER (titulaire) et Emmanuel FOURNIER (suppléant),
- 3. Développement urbain - transition écologique** : Xavier DUSSAULX (titulaire) et Philippe GOETZ (suppléant),
- 4. Vie sociale** : Sandrine GUERBER (titulaire) et Mireille HINZELIN (suppléante),
- 5. Services et espaces urbains** : Sophie MERCIER (titulaire) et Aurélie MOTEL (suppléante),
- 6. Finances et ressources** : Joël LAMY (titulaire) et Stéphanie LIIRI (suppléante).

Monsieur LAMY nous ayant quitté, il est nécessaire de le remplacer au sein de la commission Finances et Ressources.

Il convient donc de désigner à nouveau un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) pour siéger à cette commission.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) pour siéger à la commission Finances et Ressources.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

Titulaire : Stéphanie LIIRI

Suppléant : Rémi NOEL

Il s'assure qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 voix pour et 1 abstention (Groupe Pour Ludres, Résolument)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Claude LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme ROCHON Marie

M. FRANCOIS Axel

M. GOIRAND Didier

M. BURTE René

avait donné pouvoir à

avait donné pouvoir à

avait donné pouvoir à

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

M. BOILEAU Pierre

M. LOMBARD William

Mme LOMBARD Claude

Etaient Absents :

M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27 Septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 Septembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU